



Vol à l'étalage sans flagrant délit

Par **paul89**, le **08/05/2014 à 21:05**

Bonsoir,rnrnj'ai commis il y a un an une série de vol (cinq ou six) dans différents supermarchés pour des valeurs variables de 5 à 10/15e dans chaque supermarché (deux vols dans le même.)rnrnJe n'ai pas été interpellé par les vigiles. Je n'ai à ce jour rien reçu de la part de la police. Je voulais néanmoins savoir si je risquais quelque chose ? Je regrette mes actes et le simple fait d'avoir cette peur permanente d'être pris m'a donné une bonne leçon.rnrndonc mes deux questions:rnrn- y'a t il encore un risque que je sois convoqué par la police ? un an après les faits(sur la base de caméra de surveillance, de ma CB...)rnrn- en combien de temps après un dépôt de plainte reçoit on une convocation ? rnrnMerci d'avance pour votre aide, je ne dors plus à cause de ces soucis.

Par **moisse**, le **09/05/2014 à 09:09**

Bonjour,rnLa prescription pour vol est de 3 ans.rnPour le reste impossible de vous répondre sauf qu'il est peu vraisemblable d'envisager actuellement une suite.